

Compte rendu de séance

Séance du 14 Novembre 2013

L' an 2013 et le 14 Novembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil communautaire , régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,salle de réunion de Poher communauté sous la présidence de Monsieur TROADEC Christian PRESIDENT

Présents : M. TROADEC Christian, PRESIDENT, Mmes : BOULCH Michèle, JAFFRE Hélène, LARROQUE Bernadette, LE BIHAN Marie-Hélène, LE GUEN Annie, MOISAN Viviane, QUILLEROU Marie-Antoinette, SALIOU Marie-Hélène, MM : ANTOINE Jean-Marc, BERTHOU Xavier, CAILLAREC Daniel, COTTEN Daniel, COTTY Stéphane, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, FEAT Samuel, GOUBIL Didier, KERANGUYADER Claude, L'HOPITAL Rémi, LE BIHAN Erwann, LE CAROFF José, LE GUELAFF Jean-Claude, LE GUELAFF José, LE MOROUX Cédric, LE PENNEC Jean-Yves, LOSTANLEN Roger, NEDELLEC Philippe, QUILTU Jacques, SEZNEC Henri

Excusé(s) : Mme VALLEE Brigitte, MM : BELLEGUIC Pierrot, LE LOUARN Eric, LE ROUX Christian

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 34
- Présents : 30

Date de la convocation : 08/11/2013

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en PREFECTURE DE QUIMPER
Le : 20 novembre 2013

et publication ou notification
du : 20 novembre 2013

A été nommé(e) secrétaire : M. SEZNEC Henri

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Débat d'orientations Budgétaires 2014 - 091

Tarifs 2014 - 092

Budget Principal : admission en non valeur de créances irrécouvrables - 093

Budget Ordures Ménagères 2013 : Décision modificative n°2 - 094

Budget Voirie 2013 : Décision modificative n°2 - 095

Création du budget annexe « Métairie Neuve » - 096

Versement d'une subvention par Poher communauté au Syndicat mixte de gestion de l'Office de Tourisme intercommunautaire de Carhaix et d'Huelgoat - 097

Création d'un groupement de commande pour la fourniture de prestations de voirie. - 098

Voirie – convention de mise à disposition de service – avenant n°3 - 099

Approbation des statuts du CIAS du Poher - 100

Transport urbain – Approbation d'un règlement intérieur - 101

Parc d'activités de Kergorvo – Bilan de la concertation préalable et modification du dossier de création de la ZAC - 102

Parc d'activités de Kergorvo – approbation du dossier de réalisation - 103

Parc d'activités de Kergorvo – approbation du programme des équipements publics - 104

Motion en faveur de la suppression de l'éco-taxe en Bretagne. - 105

Débat d'orientations Budgétaires 2014-réf : 091

Le document joint en annexe, expose les orientations budgétaires pour 2014, lesquelles sont soumises à débat aux membres du conseil communautaire, conformément aux articles L 5211-36 et L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Aucun (pour : 30 contre : 0 abstentions : 0)

Tarifs 2014-réf : 092

Il est proposé au conseil d'approuver les tarifs 2014 augmentés d'environ 3% pour les services ci-dessous :

Pépière d'entreprises

Location des bureaux et ateliers (applicable aux futurs locataires)	Montant HT 2014
Atelier	2,17 €/m ² /mois la première année, puis 3,26 €/m ² /mois
Bureau à l'étage (18 m ²)	131 €/ mois
Bureau au RDC (67 m ²)	470 €/ mois
Forfait services communs	49 €

Location de la salle de réunion en €HT	Salle de réunion seule	Salle de réunion + hall
Demi-journée (par tranche de 4h)	50,50 €	102 €
Soirée (de 18h à 22h)	50,50 €	102 €
Journée (8h-18h ou 12h-22h)	102 €	138,50 €
Journée et soirée (8h-22h)	130 €	161 €

Divers	Montant HT 2014
Remplacement / non restitution des badges alarme	52,50 €
Programmation des badges	10 €
Remplacement / non restitution des clés	78 €
Déclenchement de l'alarme	52,50 €

Pour le photocopieur	Montant HT 2014
Photocopie A4	0,05
Photocopie A3	0,10

Espace Aqualudique du Poher

Paiement en chèques vacances accepté

Réduction de 10 %, sur présentation d'une carte nominative, pour le personnel de Poher communauté y compris les collectivités membres de Poher communauté.

Tarifs valables du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2014

Adulte

	2013	2014
Individuelle	4,75 €	4,90 €
Pass Loisirs	4,30 €	4,45 €
Abonnement 10 entrées	43,90 €	45,20 €
Abonnement mensuel	19,90 €	20,50 €
Abonnement mensuel famille (sur présentation du livret de famille)	43,90 €	45,20 €
Chômeur, étudiant, groupe + plus de 10 (1 entrée)	3,60 €	3,70 €
Chômeur, étudiant, Abonnement 10 entrées	32,00 €	32,95 €
Dernière heure	2,55 €	2,65 €

Enfant (4 ans à 18 ans)

Individuelle	3,95 €	4,05 €
Pass-Loisirs	3,55 €	3,65 €
Abonnement 10 entrées	34,50 €	35,55 €
Abonnement mensuel	16,60 €	17,10 €
Groupe + de 10 (1 entrée)	2,90 €	3,00 €
Dernière heure	2,20 €	2,30 €
Centre de loisirs	1,76 €	1,80 €
Entrée (Festivaliers des Vieilles Charrues)	4,80 €	4,90 €

Tarif Horaire**Adulte: base tarifaire 3€ l'heure.**

Abonnement		15,00 €	15,00 €
5h (5h30)			
	10h (11h)	30,00 €	30,00 €
	20h (22h)	60,00 €	60,00 €

Enfant: base tarifaire 2,50€ l'heure.

Abonnement		12,50 €	12,50 €
5h (5h30)			
	10h (11h)	25,00 €	25,00 €
	20h (22h)	50,00 €	50,00 €

Caution bracelet montre	5,00 €	5,00 €
Achat Bracelet montre	6,00 €	6,00 €

Espace aqu ludique extérieur

Entrée adulte/enfant.	2,00 €	2,00 €
Abonnement 1 semaine	10,00 €	10,00 €

La boisson	2,00 €	2,00 €
La glace	1,50 €	1,50 €

Pass Bien-être et bassins : accès à toutes les zones de la piscine.

Tarif adulte + de 16 ans	9,00 €	9,00 €
Carte d'abonnement 10 entrées:	81,00 €	81,00 €

Espace bien être (en dehors des heures d'ouverture au public)

Tarif adulte + de 16 ans	6,00 €	6,00 €
Carte d'abonnement 10 entrées:	54,00 €	54,00 €

Scolaires

Ecoles primaires extérieures à la CCP (tarif / enfant)	2,28 €	2,35 €
Ecoles secondaires extérieures à la CCP (tarif / enfant)	2,07 €	2,15 €
Mise à disposition d'un ETAPS pour l'animation (1h)	34,94 €	36,00 €

Ecole de Natation Intercommunale**Apprentissage + perfectionnement**

Enfant (10 séances)	80,20 €	82,60 €
Enfant (5 séances)	43,80 €	45,10 €
Enfant (1 séance)		9,00 €
Adulte (10 séances)	90,70 €	93,40 €
Adulte (5 séances)	50,40 €	51,90 €
Adulte (1 séance)		10,00 €
Aquagym aquatraining, fitpiscine....		
Trimestre	70,40 €	72,50 €
5 séances	36,80 €	37,90 €
1 séance	8,50 €	8,75 €
Aquabike location 20 mn	2,10 €	2,15 €
Aquabike abonnement 10 locations de 20 mn	18,40 €	18,95 €
Natation prénatale (1entrée)	5,20 €	5,35 €
Activité Bébé nageurs (1entrée)	4,65 €	4,80 €
Activités Seniors (trimestre)	63,15 €	65,00 €

Gratuités

Elèves des écoles primaires de Poher communauté

Enfants (moins de 04 ans.)

Sapeurs pompiers, gendarmes de la ville de Carhaix (en groupe, sur un créneau horaire fixe.)

Comités d'entreprises

Comité d'entreprises et assimilés (Amicales du personnel...) -10 % sur le tarif en vigueur.

Une convention est signée entre Poher communauté et le comité d'entreprise.

	2013	2014
<u>Adulte</u>		
Abonnement 10 entrées	39,51 €	40,70 €
Abonnement mensuel	17,91 €	18,45 €
Abonnement mensuel famille	39,51 €	40,70 €
<u>Enfant (4 ans à 18 ans)</u>		
Abonnement 10 entrées	31,05 €	32,00 €
Abonnement mensuel	14,95 €	15,40 €

Service de voirie :

LIBELLE	UNITE	Tarif 2014
Main d'œuvre	heure	29.50 €
Vibrant	journée	122.00 €
Tracto-pelle	heure	28.00 €
Tracteur super-épareuse	heure	33.40 €
disqueuse	heure	20.00 €
Tracteur avec rotor	heure	26.00 €
Tracteur sans équipement	heure	25.00 €

Lamier	heure	35.00 €
Camion IVECO	heure	39.00 €
Camion 9T VOLVO	heure	27.00 €
Bétonnière	heure	5.00 €
Traceuse à peinture – mise à disposition	journée	96.00 €
Fourgon	heure	7.00 €
Pelle Hydraulique sur pneus	heure	47.00 €
Tondeuse	heure	18.50 €
Tronçonneuse – mise à disposition	heure	5.00 €
00Groupe électrogène	heure	5.00 €
taille haies - mise à disposition	heure	5.00 €
débroussailleuse – mise à disposition	heure	5.00 €
Pompe à haute pression	heure	10.00 €

Ludothèque

	2013	2014
Entrée une séance	1,00 €	1,00 €
<u>Abonnement (valable 12 mois de date à date)</u>		
Famille	15,00 €	15,50 €
Association, école	30,00 €	31,00 €
Animation extérieure (jeux + mise à disposition ludothécaire)	30,00 €	31,00 €
<u>Prêt de jeux</u>		
Location d'une malle anniversaire	5,00 €	6,00 €
Location d'un jeu	1,00 €	1,00 €
Carte de 12 jeux (réservés aux abonnés)	10,00 €	10,50 €

Lieu d'Accueil Enfants Parents " LA ROULOTTE"

Il est proposé au conseil de maintenir le tarif de 1€ par séance, pour une famille.

Redevances SPANC

Compte tenu de la résorption du déficit, il est proposé de n'augmenter les tarifs du SPANC que de 1.5% en 2014 (contre 4.5% les années précédentes):

Type de contrôle effectué par le SPANC	Montant de la redevance 2013 (euros)	Montant de la redevance 2014 (euros)
Contrôle de conception et d'implantation du projet	56	56.8
Contrôle de vérification de l'exécution des travaux	78.5	79.7
Contrôle périodique	78.5	79.7

Contrôle en cas de vente (délai d'instruction classique)	78.5	79.7
Contrôle majoré en cas de vente (délai d'instruction restreint)	98.5	100

Espaces Publics Numériques de Poher Communauté

Il est proposé d'appliquer les tarifs suivants en 2014 :

- 6 €uros pour 5 séances d'initiation à l'informatique et à internet
- Gratuité pour l'utilisation des postes informatiques en accès libre

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver les tarifs 2014 tels que présentés ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 30 contre : 0 abstentions : 0)

Budget Principal : admission en non valeur de créances irrécouvrables-réf : 093

La trésorerie de Carhaix, propose au conseil communautaire l'admission en non valeur de plusieurs créances.

Pour mémoire, il est rappelé qu'en vertu des dispositions réglementaires qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables il appartient au receveur – agent de l'Etat – et à lui seul de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Il s'agit en l'espèce de créances communautaires pour lesquelles le Comptable du Trésor n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui, et ce pour différentes raisons : personnes insolubles, parties sans laisser d'adresse, somme trop minime pour faire l'objet de poursuite...

L'objet et le montant total des titres à admettre en non valeur sont définis dans le tableau ci-dessous :

Exercice	Désignation	Montant HT	Montant TTC
2007	Domiciliation pépinière	22 €	26.31 €
2008	Domiciliation pépinière	22 €	26.31 €
2008	Loyer atelier pépinière	867 €	1 036.94 €
2008	Photocopies pépinière	68.20 €	81.57 €
2008	Loyer atelier pépinière	867 €	1 036.94 €
2008	Loyer atelier pépinière	867 €	1 036.94 €
2008	Loyer bureau pépinière	220.73 €	263.99 €
2008	Caution bureau pépinière	428 €	428 €
2008	Loyer atelier et bureau pépinière	1 340 €	1 602.65 €
2008	Photocopies pépinière	71.40 €	85.39 €
2009	Loyer atelier et bureau pépinière	1 340 €	1 602.65 €
2009	Loyer atelier et bureau pépinière	1 340 €	1 602.65 €
2009	Loyer atelier et bureau pépinière	1 340 €	1 602.65 €
2009	Loyer atelier et bureau pépinière	1 027 €	1 228.30 €
2009	Photocopies pépinière	88 €	105.25 €
2009	Loyer atelier et bureau pépinière	1 027 €	1 228.30 €
2009	Loyer atelier et bureau pépinière	1 175 €	1 405.30 €
2009	Loyer atelier et bureau pépinière	606.46 €	725.33 €
2009	Photocopies pépinière	19.85 €	23.74 €
TOTAL		13 911.64 €	16 554.51 €

Une fois prononcée, l'admission en non-valeur donnera lieu à un mandat émis à l'article 654 du budget Principal

Les crédits nécessaires ont été ouverts à cet effet lors du vote du Budget Primitif 2013 pour le budget Principal.

Aucun nouveau moyen de poursuite n'étant possible, le conseil communautaire, à l'unanimité, statue en faveur de l'admission en non valeur de la totalité des créances susvisées.

A l'unanimité (pour : 30 contre : 0 abstentions : 0)

Budget Ordures Ménagères 2013 : Décision modificative n°2-réf : 094

Afin de réajuster les prévisions budgétaires de l'exercice 2013, il est proposé au conseil d'approuver les décisions modificatives détaillées ci-après et relatif au budget Ordures Ménagères :

Ajustement des crédits alloués en section de fonctionnement

imputation	libellé	Dépenses	Recettes
6574-812-812	subventions de fonctionnement	2 000,00 €	
61521-812-812	Entretien de terrains	-2 000,00 €	
<i>TOTAL</i>	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°2 telle que présentée ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 30 contre : 0 abstentions : 0)

Budget Voirie 2013 : Décision modificative n°2- réf : 095

Afin de réajuster les prévisions budgétaires de l'exercice 2013, il est proposé au conseil d'approuver les décisions modificatives détaillées ci-après et relatif au budget Voirie :

Ajustement des crédits alloués en section d'investissement

imputation	libellé	Dépenses	Recettes
2112-822-822	Terrains de voirie	4 119,96 €	
4572-822-822	Opérations d'investissement sur voirie communale effectuées par un groupement (pour les opérations dont la comptabilisation a débuté avant le 1er janvier 2002 ou le cas échéant 2001)		4 119,96 €
<i>TOTAL</i>	Section d'investissement	4 119,96 €	4 119,96 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°2 telle que présentée ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 30 contre : 0 abstentions : 0)

Création du budget annexe « Métairie Neuve »- réf : 096

Dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activités de la Métairie Neuve à Carhaix, Poher communauté envisage d'acquérir des terrains.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'autoriser la création d'un budget annexe dénommé «Métairie Neuve»**
- **D'opter pour le régime de la TVA et d'autoriser le Président à effectuer toutes les déclarations auprès de l'administration fiscale**

A l'unanimité (pour : 30 contre : 0 abstentions : 0)

Versement d'une subvention par Poher communauté au Syndicat mixte de gestion de

l'Office de Tourisme intercommunautaire de Carhaix et d'Huelgoat- réf : 097

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver le versement au Syndicat mixte de gestion de l'Office de Tourisme intercommunautaire de Carhaix et d'Huelgoat d'une subvention d'un montant de 1 000 Euros pour le paiement des charges courantes liées au fonctionnement du syndicat.

A l'unanimité (pour : 30 contre : 0 abstentions : 0)

Création d'un groupement de commande pour la fourniture de prestations de voirie. réf : 098

Les communes de CLEDEN-POHER, KERGLOFF, MOTREFF, PLOUNEVEZEL, POULLAOUEN, SAINT-HERNIN ainsi que POHER COMMUNAUTE ont passé en 2010 un marché pour la fourniture, le transport et la mise en œuvre de béton bitumineux et d'enduit superficiel pour la voirie communale sous la forme d'un groupement de commande.

Ce marché arrive à son terme en décembre 2013.

Il est donc proposé de lancer un nouvel appel d'offres sous forme d'un groupement de commandes, tel que le prévoit l'article 8 du Code des Marchés Publics.

Préalablement au lancement de la procédure, chaque commune qui souhaite adhérer au groupement doit valider par délibération la convention constitutive du groupement et désigner un membre de sa propre commission d'appel d'offres pour la représenter au sein de la commission chargée de l'analyse des offres.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, décide d'approuver la constitution d'un nouveau groupement de commandes pour l'objet fixé ci-dessus et de désigner Monsieur Jacques QUILTU pour représenter Poher communauté au sein de la commission chargée de l'analyse des offres.

A l'unanimité (pour : 30 contre : 0 abstentions : 0)

Voirie – convention de mise à disposition de service – avenant n°3- réf : 099

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver l'avenant n°3 aux conventions de mise à disposition du service de voirie communautaire auprès des communes, dont le projet est annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'avenant n°3 aux conventions de mise à disposition du service de voirie communautaire.

A l'unanimité (pour : 30 contre : 0 abstentions : 0)

Approbation des statuts du CIAS du Poher- réf : 100

Par délibération en date du 19 mai 2005, le conseil communautaire a validé le principe de la création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) dénommé CIAS du Poher à compter du 1^{er} juin 2005.

Il appartient également au conseil communautaire de délibérer sur les statuts du CIAS du Poher.

C'est pourquoi, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **De valider les statuts du CIAS du Poher tels que présentés en annexe ;**
- **De préciser que ces statuts devront être validés par la majorité des conseils municipaux.**

A l'unanimité (pour : 30 contre : 0 abstentions : 0)

Transport urbain – Approbation d'un règlement intérieur- réf : 101

Poher communauté exerce la compétence transport sur son Périmètre de Transport Urbain (PTU) depuis le 1er septembre 2013. Parmi les services proposés, Poher communauté organise le transport urbain « Hep le Bus ».

Afin de veiller au bon fonctionnement du service de transport urbain communautaire « Hep le Bus », il est nécessaire d'établir des règles d'organisation qui devront être portées à la connaissance du public. Il est donc utile d'établir un règlement intérieur. Ce document est destiné à organiser les conditions générales de fonctionnement, notamment les règles d'utilisation, de sécurité et de discipline à respecter.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver le règlement intérieur tel que défini en annexe ;**
- **de préciser qu'il sera applicable à compter du 19 novembre 2013 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de ce présent règlement.**

A l'unanimité (pour : 30 contre : 0 abstentions : 0)

Parc d'activités de Kergorvo – Bilan de la concertation préalable et modification du dossier de création de la ZAC- réf : 102

Par délibération en date du 13 octobre 2005, Poher communauté a créé la ZAC de Kergorvo à Carhaix. Le projet repose sur la volonté de Poher communauté de proposer des terrains pour l'accueil d'entreprises.

Kergorvo, site retenu pour sa situation géographique, est situé à l'Est de Carhaix, à la limite entre les secteurs urbanisés et les secteurs plus ruraux.

Son effet « vitrine », à l'entrée de la ville, au carrefour de la RN 164 et de la RD 787 (liaison vers Guingamp), constitue un attrait fort qui sera encore renforcé par la mise en 2 x 2 voies progressives de la RN 164.

Le dossier de réalisation de la ZAC et le programme des équipements publics ont été approuvés par délibération du conseil communautaire du 23 janvier 2009 et modifiés par délibération du 28 juin 2012.

Compte tenu de l'évolution du programme d'occupation des secteurs 2 et 3 de l'opération et du programme d'équipement public, il convient de faire évoluer le dossier de création de la ZAC.

Le dossier a été adressé à l'autorité environnementale en date du 11 juillet 2013. L'autorité environnementale n'a pas émis d'avis dans les délais impartis, à savoir avant le 11 septembre 2013, c'est ainsi un avis favorable obtenu tacitement. Toutefois il est joint au dossier le rapport d'analyse réceptionné en date du 27 septembre, et ce à titre d'information.

Poher communauté a décidé par délibération du 4 avril 2013 de l'ouverture d'une concertation préalable qui s'est déroulée du 5 septembre 2013 au 3 Octobre 2013, tant en mairie de Carhaix qu'au siège de Poher Communauté.

Au cours de cette phase de concertation, une personne a émis une remarque concernant directement le dossier

Question soulevée : le tracé des canalisations des réseaux d'eaux usées et eaux potables est indiqué comme passant sur des parcelles privées, hors du périmètre de la Zone d'Aménagement Concertée.

Réponse apportée : Le dossier d'étude d'impact, joint au dossier de création de la ZAC de Kergorvo, indiquait dans les pages 95 et 97, un tracé indicatif pour les réseaux précités. Les tracés du réseau d'assainissement, et d'eau potable seront modifiés, ces derniers transiteront par le domaine public, et notamment le long du barreau de la RD 787 et ensuite le long de la rue Marcel Le Goff, pour relier le rond-point du poher. Ainsi, aucune propriété privée ne sera impactée par ces canalisations.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver le bilan de la concertation exposé ci-dessus**
- **d'approuver le dossier de création modificatif de la ZAC de Kergorvo à Carhaix**
- **d'autoriser le Président à mettre en oeuvre la présente délibération**

La présente délibération sera affichée pendant un mois en Mairie de Carhaix et en communauté de communes. Elle fera l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le département. Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'unanimité (pour : 30 contre : 0 abstentions : 0)

Parc d'activités de Kergorvo – approbation du dossier de réalisation- réf : 103

Par délibération en date du 13 octobre 2005, Poher communauté a créé la ZAC de Kergorvo.

Kergorvo, site retenu pour sa situation géographique, est situé à l'Est de Carhaix, à la limite entre les secteurs urbanisés et les secteurs plus ruraux.

Son effet « vitrine », à l'entrée de la ville, au carrefour de la RN 164 et de la RD 787 (liaison vers Guingamp), constitue un attrait fort qui sera encore renforcé par la mise en 2 x 2 voies progressives de la RN 164.

Le dossier de réalisation de la ZAC et le programme des équipements publics ont été approuvés par délibération du conseil communautaire du 23 janvier 2009 et modifiés par délibération du 28 juin 2012.

Compte tenu de l'évolution du programme d'occupation des secteurs 2 et 3 de l'opération et du programme d'équipement public, il convenait de faire évoluer le dossier de création de la ZAC.

Conformément à l'article L 300-2 du Code de l'urbanisme, Poher communauté a décidé par délibération du 4 avril 2013 de l'ouverture d'une concertation préalable qui s'est déroulée du 5 septembre 2013 au 3 Octobre 2013, tant en mairie de Carhaix, qu'au siège de Poher Communauté.

Ainsi, par délibération du 14 novembre 2013, le conseil communautaire a approuvé le bilan de la concertation et la modification du dossier de création de la ZAC de Kergorvo.

Conformément à l'article R. 311-7 du Code de l'urbanisme, un dossier de réalisation a été élaboré ; il comprend :

I. Le projet de programme d'équipements publics à réaliser dans la zone

Celui-ci est constitué :

- de deux giratoires d'accès à la ZAC
- d'une voie de desserte interne à la ZAC
- de bassins tampons
- de la création de l'ensemble des réseaux techniques permettant de viabiliser la zone

II. Le projet de programme global des constructions à réaliser dans la zone

Dans le respect des documents d'urbanisme, et notamment dans le cadre prévu au dossier de création de ZAC, le programme retenu cherche à assurer un développement d'un site économique attractif à l'échelle communautaire devant favoriser la création d'emplois. Le périmètre de la ZAC comprend une superficie de 21 ha dont 17 ha, environ, seront cessibles.

Elle est destinée de manière exclusive aux activités économiques. Le programme regroupera à terme 15/20 entreprises. Compte tenu de l'évolution du programme d'occupation des secteurs 2 et 3 de l'opération et du programme d'équipement public, il convenait de faire évoluer le dossier de la ZAC.

III. Les modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement échelonnées dans le temps

(Le détail de ces modalités sont définies à la pièce - Modalités prévisionnelles de financement échelonnées dans le temps - du dossier de réalisation)

Sur la base de ces éléments, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le dossier modificatif de réalisation de la ZAC du parc d'activités de KERGORVO à CARHAIX PLOUGUER

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver le dossier de réalisation de la ZAC du parc d'activités de KERGORVO à**

Carhaix-Plouguer

- **d'autoriser le Président à mettre en œuvre la présente délibération**

La présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté de communes et en mairie de Carhaix-Plouguer. Elle fera l'objet d'une mention en caractère apparents dans un journal diffusé dans le département. Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 5211-41 du Code général des collectivités territoriales.

A l'unanimité (pour : 30 contre : 0 abstentions : 0)

Parc d'activités de Kergorvo – approbation du programme des équipements publics réf : 104

Par délibération en date du 13 octobre 2005, Poher communauté a créé la ZAC de Kergorvo.

Kergorvo, site retenu pour sa situation géographique, est situé à l'Est de Carhaix, à la limite entre les secteurs urbanisés et les secteurs plus ruraux.

Son effet « vitrine », à l'entrée de la ville, au carrefour de la RN 164 et de la RD 787 (liaison vers Guingamp), constitue un attrait fort qui sera encore renforcé par la mise en 2 x 2 voies progressives de la RN 164.

Le dossier de réalisation de la ZAC et le programme des équipements publics ont été approuvés par délibération du conseil communautaire du 23 janvier 2009 et modifiés par délibération du 28 juin 2012.

Compte tenu de l'évolution du programme d'occupation des secteurs 2 et 3 de l'opération et du programme d'équipement public, il convenait de faire évoluer le dossier de création de la ZAC.

Poher communauté a décidé par délibération du 4 avril 2013 de l'ouverture d'une concertation préalable qui s'est déroulée du 5 septembre 2013 au 3 Octobre 2013, tant en mairie de Carhaix, qu'au siège de Poher communauté.

Ainsi, par délibération du 14 novembre 2013, le conseil communautaire a approuvé le bilan de la concertation et la modification du dossier de création de la ZAC de Kergorvo.

Le dossier de réalisation a été approuvé par délibération du Conseil communautaire en date du 28 juin 2012.

Un programme d'équipements publics a été établi. Celui-ci est constitué :

- de deux giratoires d'accès à la ZAC
- d'une voie de desserte interne à la ZAC,
- de bassins tampons,
- de la création de l'ensemble des réseaux techniques permettant de viabiliser la zone.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver le programme des équipements publics de la ZAC du parc d'activités de Kergorvo à Carhaix-Plouguer**
- **d'autoriser le Président à mettre en œuvre la présente délibération**

La présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté de communes et en mairie de Carhaix-Plouguer. Elle fera l'objet d'une mention en caractère apparents dans un journal diffusé dans le département. Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 5211-41 du Code général des collectivités territoriales.

A l'unanimité (pour : 30 contre : 0 abstentions : 0)

Motion en faveur de la suppression de l'éco-taxe en Bretagne -réf : 105

La création de l'éco- taxe, dont les objectifs sont en théorie louables, dans la mesure où ils portent sur le développement de modes de transport alternatifs au transport routier (fer, cabotage...), n'a malheureusement pas fait l'objet d'une étude préalable sur les conséquences prévisibles

d'alourdissement des charges pour le tissu économique, et plus particulièrement dans une région périphérique comme la Bretagne. Pourtant :

- Les transporteurs au niveau intra-régional, du fait de la politique de flux tendu de la grande distribution, se voient multiplier par trois le nombre de rotations hebdomadaires pour les livraisons : dans ce contexte, l'assujettissement à l'éco taxe pèserait lourdement sur la rentabilité des entreprises de transport.

D'autre part, la filière agro-alimentaire et l'agriculture bretonnes dépendant des conditions de transport, car exportatrices, se trouveraient également impactées par l'éco taxe alors qu'elles sont aujourd'hui très fragilisées et qu'elles nécessitent au contraire une mobilisation sans précédent des pouvoirs publics pour accompagner la sauvegarde de l'emploi en Bretagne en investissant de manière volontariste afin de faire évoluer le modèle économique .

Dans un tel contexte de mise en danger de l'économie bretonne, le conseil communautaire, à l'unanimité, demande au gouvernement d'aller au-delà de la simple suspension et de prendre la décision de supprimer l'éco taxe en Bretagne.

A l'unanimité (pour : 30 contre : 0 abstentions : 0)

Complément de compte-rendu:

Décisions du bureau prises par délégation du conseil – information

Marchés en procédure adaptée

<i>Objet</i>	<i>Date de décision de bureau</i>	<i>Fournisseur</i>	<i>Montant HT</i>
Projet d'extension de l'espace aqualudique - Proposition d'avenants – Marchés de travaux	07 novembre 2013	<u>Lot n°5 – Menuiseries Aluminium</u> Logiprotec – Carhaix (29)	3042,74 € HT
		<u>Lot n°6 – Serrurerie</u> Bahon – Lorient (56)	2 967 € HT
		<u>Lot n°7 – Isolation Cloison Menuiserie</u> Falher – Rostrenen (22)	1 962,80 € HT
		<u>Lot n°10 – Peinture</u> LMI – Quimperlé (29)	700 € HT
		<u>Lot n°11 – Electricité</u> Kerveadou – Carhaix (29)	2852,12 € HT
		<u>Lot n°12 – Sauna Hammam</u> Aqua Real – Montbazon (37)	1 495 € HT
Prestations de vérifications périodiques obligatoires-Choix des prestataires	26 septembre 2013	<u>Lot 1 : Installations électriques :</u> l'entreprise SOCOTEC de Quimper (29)	1490,00 € HT
		<u>Lot 2 : Installations de gaz combustibles :</u> l'entreprise SOCOTEC de Quimper (29)	370,00 € HT
		<u>Lot 3 : Systèmes de détection automatiques incendie : SSI – BAES – Extincteurs :</u> l'entreprise A.S.I. de Carhaix (29)	1536,60 € HT
		<u>Lot 4 : Engins de levage :</u> l'entreprise SOCOTEC de Quimper (29)	220,00 € HT

Poher communauté

Calendrier des réunions année 2013

Mise à jour : jeudi 23 janvier 2014

Date	Heure	Objet
Mardi 17 décembre	18h	Conseil d'Administration du CIAS (Budget 2014 du Foyer Logement + DOB 2014 du CIAS)
Jeudi 19 décembre	18h30	conseil
Vendredi 20 décembre	10h	Comité syndical syndicat mixte OT
Jeudi 9 janvier 2014	18h	bureau
Jeudi 09 janvier 2014	16h30	Réunion acteurs rythmes scolaires
Jeudi 23 janvier	18h	bureau
Jeudi 6 février	18h	bureau
Jeudi 13 février	18h30	conseil
Jeudi 27 février	18h	bureau
Jeudi 13 mars	18h	bureau

D'autres réunions pourront s'intercaler entre celles dont la date est déjà déterminée.